Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16 juin 2010

L'an deux mil dix et le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MARTIN P, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVAL G., F KERYER, M. GAUTIER

Membres absents : Pascal BOULVARD (procuration à Pascal MARTIN), Elise MOISAN (procuration à Guy MOISAN), Frédéric LE GUEN

Secrétaire de séance : Guillaume THORAVAL

1 - LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DES 26 MARS et 1^{er} AVRIL 2010,

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du Conseil des 26 mars et 1^{er} avril 2010 avant d'en demander l'approbation aux membres présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès verbaux des deux dernières séances.

2 – Travaux de voirie – programme 2010

Monsieur Pascal MARTIN, adjoint au maire, chargé de la voirie fait un point sur les travaux de voirie qui seraient à réaliser sur l'année 2010. Trois devis ont été demandés pour la réalisation de ces travaux (Route de Restudo, Belle Fontaine).
Un devis a également été demandé pour la route du Moulin d'Avaugour qui a subi des dégâts suite à la tempête Xyntia. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été demandée, mais à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Hélary pour un montant HT de 38 978,80 €uros.

2. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur Daniel BOUDER de Saint Fiacre concernant une proposition d'achat d'un morceau de route d'environ 200 m² se situantet cadastré Z..55.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de vendre ce morceau de route pour un montant de 1 €uros le m². Les frais de notaire seront à la charge de Monsieur

Daniel BOUDER. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour effectuer cette vente.

3. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chemin non communal se situant à Restudo entre la propriété de Monsieur Patrice Daniel et de Monsieur Franck Ollivier est en mauvais état. Monsieur Le Maire, après concertation avec Messieurs Daniel et Ollivier propose l'achat de ce chemin par la commune. Celui-ci deviendrait une route communale et serait bitumée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour acquérir ce chemin.

3 – Réflexion sur la pose d'un portail à l'entrée de la mairie / salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de mettre une barrière à l'entrée de la mairie / salle polyvalente. La sortie de celle-ci étant très dangereuse en cas de location de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne pouvoir de signer le devis le moins disant.

4- Rénovation de la barrière au cimetière

Monsieur Guy MOISAN, Adjoint au maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de rénover la barrière au cimetière. Le Conseil Municipal charge Monsieur MOISAN de voir l'entreprise le plus adéquate pour ce gendre de travaux et de la peindre de couleur noire.

5 – Point sur les concessions au cimetière et achat d'un logiciel

• Suite à un constat de manque de place au cimetière, un recensement des concessions est actuellement en cours de réalisation. Celui-ci est effectué par Delphine OLLIVIER, Conseillère Municipale et Maryvonne CABEL, secrétaire de mairie. D'après les premiers éléments, il apparaît que des tombes soient en état d'abandon. Des courriers vont être envoyés aux familles afin de les prévenir de ce constat. Les plaques vont être mises sur les tombes afin de signaler que celles-ci sont en « état d'abandon ». Un panneau d'affichage va être acheté et posé au cimetière afin de mettre le plan du cimetière et les procès verbaux de reprise de concession, afin que les familles soient informées.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

 Il avait été envisagé de mettre en place un logiciel cimetière, deux devis ont été reçus à la mairie. Le Conseil Municipal décide de ne pas investir dans ce logiciel, étant donné le peu de sépultures dans le cimetière et faire un fichier sous «Excel» dans un premier temps.

6 – Carte communale

Un point a été fait sur le projet de la carte communale. A ce jour deux réunions ont été réalisées par le cabinet D2L de Cesson Sévigné. Le dernier compte rendu a été distribué à l'ensemble des Conseillers Municipaux. La prochaine réunion en interne aura lieu le 2 juillet 2010.

7 – Projet préau à l'école

Monsieur Guy MOISAN a fait un point sur le projet d'un préau et bloc sanitaire à l'école. Monsieur MOISAN va prendre contact avec un architecte afin d'avancer au plus vite sur le projet et voir pour une structure la moins onéreuse.

8 – Point sur le fleurissement de la commune

Madame Pascale LE YAN chargée de la mise en place du fleurissement a fait un point. Les fleurs ont été déposées par l'entreprise Tilly. Madame LE YAN propose de mettre en place un système d'arrosage automatique. Un devis a été établi par Hortibreiz pour un montant de 277,19 €uros HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre et charge Madame LE YAN de prendre contact avec l'entreprise.

9 – Personnel Communal

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier émanant du Centre de Gestion concernant le changement de grade de Monsieur Lionel CLOAREC, actuellement agent de maitrise et passerait agent de maitrise principal rétroactif au 1^{er} janvier 2010. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

10 – Questions diverses

- ✓ Site internet : Monsieur Daniel TALLEC s'occupe actuellement du site de la commune. Monsieur TALLEC avait bénéficié d'une promotion de l'hébergeur « Netissime » ayant souscrit pour une période de 2 ans. A ce jour les deux échéances arrivant à terme, Monsieur TALLEC souhaiterait le renouveler pour un montant de 100,32 €l'année. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur TALLEC à renouveler l'abonnement
- ✓ Le Conseil Municipal décide d'offrir un dictionnaire aux élèves quittant l'école de Saint Péver pour rentrer en 6ème. Cette année deux élèves partent. Une petite cérémonie sera organisée pour l'occasion.

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tirage au sort des Jury d'assise a eu lieu à Lanrodec en même temps que Saint Fiacre. Pour la commune de Saint Péver, c'est Julien Pencrec'h qui a été tiré au sort.
- ✓ Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de 1,0233 %, taux suivant l'augmentation légal de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- ✓ La commune de Saint Péver refuse à l'unanimité la demande de l'école Skol Diwan concernant la participation financière.
- ✓ Monsieur le Maire fait une synthèse sur la visite de Monsieur Berezay de la DVS sur les travaux à effectuer à la cantine scolaire.
- ✓ Messieurs Jean JOURDEN, Maire et Guy MOISAN, adjoint au maire ont fait un point sur la réunion communauté sur la réhabilitation du « Petit Echo de la Mode » à Chatelaudren. Ils tiennent à préciser quelques points sur leurs désaccords.

Quels coûts ? La CDC « Le Leff Communauté a-t-elle les moyens de s'offrir un caprice à 8,5 millions d'euros, voire plus ?

Monsieur le Maire fait part aux élus de Saint Péver du débat entre les élus de la CDC lors du Conseil Communautaire du 15 juin au sujet du projet de réhabilitation du « Petit Echo de la Mode ». Par 27 voix pour, 14 voix contre et une abstention, le Conseil a adopté un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, suite à la réévaluation des prix des travaux.

Valeur juin 2009 le coût prévisionnel des travaux (options comprises) a été estimé d'un montant TTC de 7,8 millions auxquels il faut ajouter 0,7 millions pour la maitrise d'œuvre. 8,5 millions d'euros.....

Depuis 2007, la CDC a réalisé un programme d'investissement ambitieux, certains sont en cours de réalisation : multi accueil, dojo. Le niveau des subventions obtenues pour la plupart des investissements (40 % et même 75 % pour la station d'épuration de Chatelaudren) a permis à la CDC de ne pas s'endetter. En effet, entre 2007 et 2009, le CDC a dégagé des excédents pour un total de 2,5 millions qui ont servi à autofinancer les investissements. Confortée par cette bonne situation financière, la majorité des élus communautaires a décidé de poursuivre le projet de réhabilitation du « Petit Echo de la Mode » malgré :

- ✓ Un surcoût de 2,8 millions d'euros par rapport au projet 2007
- ✓ Une enveloppe de subvention inférieure de 1,1 millions à celle prévue en 2007
- ✓ La nécessité d'emprunter 4 millions d'euros supplémentaires
- ✓ La quasi absence de réserves financières (puisque déjà utilisées pour les précédents investissements)

Les élus qui ont voté contre le projet regrettent (et s'étonnent) de n'avoir pas pu disposer des données indispensables pour se prononcer : coût de l'investissement, financements, subventions, coûts de fonctionnement induis. C'est « mettre la charrue avant les bœufs »,

puisqu'une étude complémentaire devrait être présentée au Conseil Communautaire en septembre 2010.

Le Conseil Municipal de Saint Péver ayant pris connaissance des éléments présentés par le Maire, se prononce contre le projet dans sa conception actuelle.

Vu le contexte économique, ils estiment qu'un bâtiment neuf serait plus économique et plus fonctionnel.

Clôt la séance à vingt trois heures trente minutes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.